

# AGENDA 2030

## LE PLAN D'ACTION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER  
MISE À JOUR JUIN 2022



Condition de notre développement économique, de notre cohésion sociale et de la protection de notre cadre de vie, la transition vers un modèle de développement durable est le plus grand défi politique et économique à relever pour notre XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2015, les Nations Unies ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030 : l'Agenda 2030.

Il comprend **17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles.**

## LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Il s'agit d'une feuille de route dont l'objectif est de garantir la paix, la prospérité et la protection de la planète. Elle touche de nombreux domaines et concrétise de façon équilibrée les trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Les ODD constituent une **feuille de route essentielle pour renforcer les politiques locales**, leur donner une lisibilité et faciliter les échanges entre collectivités et acteurs.

Le **département de Loir-et-Cher**, à travers ses compétences propres et ses politiques de coopération avec l'État et les autres collectivités territoriales (Région, intercommunalités et communes) prend toute la mesure de ce défi.

Dans ce cadre et fort de **son Rapport annuel de développement durable**, le département a décidé de s'engager résolument dans la mise en œuvre d'un **Agenda 2030** qui lui permet de renforcer son positionnement et ses politiques en faveur du développement durable et de **définir les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques.**

Sur cette base solide et avec l'assistance d'un conseil extérieur permettant une mobilisation efficace de tous les acteurs en interne, un plan d'action global a été élaboré et approuvé à l'unanimité par l'Assemblée départementale en décembre 2020.

Ce plan d'action ayant vocation à évoluer dans le temps en fonction de nouveaux objectifs réglementaires et de nouvelles ambitions du conseil départemental, cette première mise à jour permet, notamment, de mettre en lumière les actions identifiées comme prioritaires par l'Assemblée départementale. En complément, certains objectifs, sous-objectifs et certaines actions ont été reformulés, ajoutés, supprimés et/ou déplacés, suite à un travail d'analyse approfondie en interne et d'appropriation par la nouvelle Assemblée départementale.

L'Agenda 2030 comporte désormais **5 axes, 17 objectifs et 132 actions.**

L'Agenda 2030 a vocation à faire l'objet d'un état d'avancement et d'une évaluation annuelle des actions dans le cadre du Rapport de situation en matière de développement durable de la collectivité.

<b>1- PROTÉGER LE CLIMAT</b>	<b>4</b>
1.1 Être exemplaire en matière de réduction de l’empreinte carbone de notre..... structure et de nos techniques .....	6
1.2 Inscrire le département dans la transition énergétique .....	8
1.3 Développer de nouvelles mobilités .....	8
<b>2- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>10</b>
2.1 Élaborer un grand plan biodiversité et paysages .....	12
2.2 Gérer la ressource en eau .....	13
2.3 Aider et accompagner les acteurs du territoire .....	13
<b>3- VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>14</b>
3.1 Revoir les processus de gouvernance pour une co-construction de la transition écologique et solidaire .....	16
3.2 Faire découvrir le territoire .....	16
3.3 Aider à la transition écologique responsable et solidaire .....	17
<b>4- ÊTRE SOLIDAIRE</b>	<b>18</b>
4.1 Agir pour vaincre les situations de précarité.....	20
4.2 Favoriser l’insertion sociale, scolaire et professionnelle.....	20
4.3 Privilégier la santé et une alimentation saine.....	21
4.4 Agir pour l’égalité.....	22
<b>5- ENTREPRENDRE RESPONSABLE</b>	<b>24</b>
5.1 Inspirer le changement par la responsabilité interne .....	26
5.2 Promouvoir la transversalité et la cohésion .....	26
5.3 Informer pour changer durablement nos comportements .....	27
5.4 Former les jeunes générations aux enjeux de développement durable .....	27

## LÉGENDE

-  Actions prioritaires

# 1- PROTÉGER LE CLIMAT



## 1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE STRUCTURE ET DE NOS TECHNIQUES (24 ACTIONS DONT 9 PRIORITAIRES)

- Connaître pour adapter les actions.
- Viser les hautes exigences environnementales des bâtiments.
- Promouvoir un bâti durable et partager nos savoir-faire.
- Développer une nouvelle mobilité interne.
- Limiter les achats, favoriser les achats locaux et durables.
- Limiter les déchets, favoriser le réemploi, la réutilisation ou le recyclage.
- Favoriser la biodiversité.
- S'adapter au changement climatique.
- Adapter nos projets d'infrastructures routières et nos techniques d'entretien routier aux enjeux du développement durable.

## 1.2 INSCRIRE LE DÉPARTEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (7 ACTIONS DONT 4 PRIORITAIRES)

- Inciter et promouvoir le déploiement de l'énergie propre sur le territoire.
- Conseiller et accompagner les particuliers et les collectivités dans la transition.
- Favoriser les échanges et la prospective sur les énergies de demain.

## 1.3 DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS (3 ACTIONS DONT 2 PRIORITAIRES)

- Développer un plan mobilité adapté au territoire et efficient d'un point de vue énergétique.
- Promouvoir de nouveaux modes de transports.



## 1-1 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE STRUCTURE ET DE NOS TECHNIQUES

### CONNAÎTRE POUR ADAPTER LES ACTIONS

- P** • Établir un audit clair de l'impact de la structure sur l'environnement : bilan carbone du conseil départemental de Loir-et-Cher.
- P** • Réaliser un suivi annuel du plan de transition associé au bilan carbone du conseil départemental de Loir-et-Cher.
- Valoriser toutes les dépenses concourant aux objectifs de développement durable du conseil départemental.

### VISER LES HAUTES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DES BÂTIMENTS

- P** • Minimiser la consommation énergétique des bâtiments,
- P** • Déployer des panneaux solaires pour se rapprocher de l'autonomie électrique.
- P** • Atteindre l'objectif de 100 % de construction et de restructuration de bâtiments certifiés Haute qualité environnementale (HQE).
- Pour l'ensemble des projets de construction et de restructuration, favoriser les démarches vertueuses volontaristes (intelligence environnementale, utilisation de matériaux biosourcés, limitation des émissions de gaz à effet de serre, etc.).
- Développer les systèmes de gestion intégrée des eaux et de réduction des consommations.

### PROMOUVOIR UN BÂTI DURABLE ET PARTAGER NOS SAVOIR-FAIRE

- Partager les bâtiments pour optimiser le taux d'occupation, notamment les collèges : accueil d'associations le soir et les week-ends, ouverture des CDI, etc.
- Redéfinir l'utilisation des bâtiments et des bureaux pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages.
- Contribuer au partage de savoir-faire du département en matière d'efficacité énergétique et de qualité environnementale des bâtiments (appui aux collectivités).

### DÉVELOPPER UNE NOUVELLE MOBILITÉ INTERNE

- P** • Réaliser un plan de déplacement interne.
- P** • Renouveler les flottes de véhicules pour des véhicules à faible ou très faible émissions de CO<sub>2</sub>.

### LIMITER LES ACHATS, FAVORISER LES ACHATS LOCAUX ET DURABLES

- Limiter nos achats de fournitures de bureau et réduire notre consommation de papier.
- Faire une analyse Cycle de vie/Coût global sur les achats à chaque fois que cela est pertinent.
- P** • Augmenter la part de l'achat local.

## LIMITER LES DÉCHETS, FAVORISER LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION OU LE RECYCLAGE

- Accroître le tri et la collecte de nos produits en fin de vie pour traitement.
- Favoriser le réemploi tant en interne (collecte et échange de matériel) qu'en externe (dons, ventes aux enchères, etc.).

## FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

- Aménager nos espaces verts avec des plantes adaptées aux conditions climatiques locales.
- Développer les refuges pour la faune.

## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Développer un système durable de lutte contre l'inconfort d'été.

## ADAPTER NOS PROJETS D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NOS TECHNIQUES D'ENTRETIEN ROUTIER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Limiter les impacts environnementaux des chantiers de constructions neuves, de maintenance et d'aménagements de sécurité, en intégrant des critères liés au développement durable (techniques de retraitement des enrobés et structures de chaussées en place, part croissante de produits recyclés dans les enrobés, techniques de pose d'enrobés à froid, etc.).
- Requestionner et adapter nos politiques d'entretien des dépendances vertes pour une meilleure préservation de la biodiversité.
- P** • Rester en veille et expérimenter des nouvelles techniques d'entretien routier afin de limiter les impacts environnementaux.

## 1-2 INSCRIRE LE DÉPARTEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### INCITER ET PROMOUVOIR LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE PROPRE SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir la filière Bois et Bois énergie, une forte valorisation possible avec la Sologne.
- P** • Encourager et développer la filière méthanisation sur le territoire pour alimenter le réseau en gaz vert.
- P** • Développer l'aviation bas-carbone sur l'aérodrome de Blois - Le Breuil.

### CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION

- P** • Développer une politique de soutien aux collectivités en faveur de la transition énergétique.
- P** • Aider à la rénovation énergétique des logements des personnes en difficultés.

### FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA PROSPECTIVE SUR LES ÉNERGIES DE DEMAIN

- Mettre en place des lieux d'échange sur la transition énergétique (forum, site internet...).
- Être acteur dans la prospective de nouvelles énergies et d'expérimentations (GNV, hydrogène, biométhane, etc.).

## 1-3 DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE

### UN PLAN MOBILITÉ ADAPTÉ AU TERRITOIRE ET EFFICIENT D'UN POINT DE VUE ÉNERGÉTIQUE

- P** • Élaborer un schéma départemental des mobilités alternatives.
- P** • Créer et participer à la création d'itinéraires cyclables sur le territoire.

### PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MODES DE TRANSPORT

- Participer à la mise en œuvre et au développement d'une plateforme d'éco-mobilités pour aider à l'insertion professionnelle.



# 1- PROTÉGER LE CLIMAT

## 2- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ



## 2.1 ÉLABORER UN GRAND PLAN BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES (10 ACTIONS DONT 2 PRIORITAIRES)

- Connaître pour mieux gérer.
- Protéger les milieux et les espèces.
- Informer et impliquer le grand public.

## 2.2 GÉRER LA RESSOURCE EN EAU (4 ACTIONS DONT 4 PRIORITAIRES)

- Protéger et améliorer la qualité de l'eau.
- Gérer la ressource de manière durable.

## 2.3 AIDER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE (5 ACTIONS DONT 4 PRIORITAIRES)

- Soutenir les agriculteurs dans les changements de pratiques.
- Informer et valoriser pour accompagner.



# 2-1 ÉLABORER UN GRAND PLAN BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

### CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

- Réaliser un bilan des enjeux de biodiversité et des zones de pression afin de définir les zones d'actions prioritaires en faveur des milieux et des espèces.
- Participer à la mise en œuvre de l'Observatoire de la biodiversité et des effets du changement climatique : amélioration continue de la connaissance des enjeux environnementaux (biodiversité, qualité et érosion des sols, eau, air, etc.).

### PROTÉGER LES MILIEUX ET LES ESPÈCES

- P** • Créer un label départemental de protection de la faune et de la flore du Loir-et-Cher.
- P** • Participer à la restauration des continuités écologiques.
- Définir une stratégie de préemption de terres pour les Espaces naturels sensibles (ENS).
- Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion, restauration de milieux, laboratoire d'actions... sur l'ENS de la réserve naturelle nationale Grand-Pierre et Vitain.
- Travailler sur les Obligations réelles environnementales (ORE) pour protéger certains espaces.
- Impliquer le département dans la lutte contre les incendies, notamment de forêts et de cultures.
- Participer et mettre en œuvre des actions de préservation des milieux naturels menacés, présents en Loir-et-Cher, ainsi que des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

### INFORMER ET IMPLIQUER LE GRAND PUBLIC

- Sensibiliser et impliquer les citoyens dans la protection de la biodiversité.

### 2-2 GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

#### PROTÉGER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

- P** • Participer à la protection des aires de captage en encourageant la préemption et le changement de pratiques (agricoles, industrielles, etc.).

#### GÉRER LA RESSOURCE DE MANIÈRE DURABLE

- P** • Gérer et optimiser l'utilisation de l'eau, par grands bassins hydrographiques, en prévision de l'accroissement des épisodes de sécheresse, en lien avec les acteurs du monde agricole.
- P** • Participer à la sensibilisation et à la prévention des risques d'inondation en lien avec les territoires.
- P** • Encourager les travaux augmentant la résilience et diminuant l'aléa inondation dans le cadre d'aménagements fonciers.

### 2-3 AIDER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

#### SOUTENIR LES AGRICULTEURS DANS LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

- P** • Participer à la protection de la qualité de l'eau et du sol avec les agriculteurs.
  - Compléter les aides de la région pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques.
- P** • Aider les agriculteurs à développer des circuits locaux pour l'approvisionnement de nos collègues.

#### INFORMER ET VALORISER POUR ACCOMPAGNER

- P** • Se servir des Espaces naturels sensibles (ENS) comme vitrines de bonnes pratiques.
- P** • Éduquer à la prévention incendie en lien avec le SDIS.

# 3- VIVRE ENSEMBLE



### 3.1 REVOIR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE POUR UNE CO-CONSTRUCTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

(7 ACTIONS DONT 5 PRIORITAIRES)

- Stimuler les propositions citoyennes.
- Accompagner la création de projet.
- Agir ensemble à l'échelle du territoire.

### 3.2 FAIRE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

(8 ACTIONS DONT 3 PRIORITAIRES)

- Valoriser le tourisme vert en Loir-et-Cher.
- Développer le tourisme de proximité.
- Faire découvrir et valoriser les productions et les ressources culturelles locales.

### 3.3 AIDER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

(5 ACTIONS DONT 3 PRIORITAIRES)

- Favoriser les démarches vertueuses.
- Soutenir les démarches d'économies circulaires.



# 3-1

## REVOIR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE POUR UNE CO-CONSTRUCTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

### STIMULER LES PROPOSITIONS CITOYENNES

- P** • Développer une démarche de consultation citoyenne pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

### ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE PROJET

- P** • Créer un espace d'innovation collective comprenant une école de codage numérique et participant à une mise en réseau sur le territoire : la Cité du numérique.
- P** • Participer à la création d'espaces de partage sur le territoire.

### AGIR ENSEMBLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- P** • Faire une cartographie précise des acteurs, des compétences et des financements pour mieux aider les collectivités dans la réalisation de leurs projets (complétude du guide des aides et des prestations du conseil départemental sur le volet développement durable, etc.).
- P** • Animer un partenariat entre le conseil départemental et les collectivités pour un territoire cohérent.
  - Simplifier et améliorer les démarches administratives de nos publics.
  - Développer les pratiques hybrides et innovantes en bibliothèque.

# 3-2

## FAIRE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

### VALORISER LE TOURISME VERT EN LOIR-ET-CHER

- P** • Développer et promouvoir les itinérances douces touristiques, ainsi que les équipements qui y sont associés, en favorisant l'utilisation de matériaux éco-responsables.
- Travailler avec les prestataires pour les accompagner dans la transition écologique.

### DÉVELOPPER LE TOURISME DE PROXIMITÉ

- P** • Valoriser les richesses du territoire auprès des Loir-et-Chériens pour en faire les premiers ambassadeurs touristiques (week-end en Loir-et-Cher, saveurs41.fr, etc.).
- Promouvoir le territoire auprès des clientèles françaises, notamment en Île-de-France, en prenant appui sur les marques Val de Loire et Sologne.

### FAIRE DÉCOUVRIR ET VALORISER LES PRODUCTIONS ET LES RESSOURCES CULTURELLES LOCALES

- Faire la promotion du portail saveurs41.fr, qui permet de rendre accessibles les produits locaux aux consommateurs et de valoriser la gastronomie en Loir-et-Cher.
- P** • Développer une alimentation de qualité et issue d'exploitations locales dans les collèges, les EHPAD et les autres restaurations collectives de Loir-et-Cher (agrilocal41.fr, légumerie, etc.).
- Promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine historique départemental.
- Développer l'accès à distance aux ressources documentaires du Loir-et-Cher (portail culture41.fr).



### 3-3 AIDER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

#### FAVORISER LES DÉMARCHES VERTUEUSES

- P** • Bonifier les subventions sur investissement des collectivités pour des dépenses en lien avec une démarche de développement durable.
- P** • Faire évoluer et promouvoir le dispositif de subventions « Dotation départementale d'aménagement durable » (DDAD).
  - Inciter à l'intervention des entreprises éco-responsables dans les chantiers de rénovation du patrimoine, d'équipements sportifs, d'EHPAD, etc.
  - Perpétuer le partenariat pour l'organisation de Start-Up week-end, en impulsant des thématiques et des problématiques liées au développement durable.

#### SOUTENIR LES DÉMARCHES D'ÉCONOMIES CIRCULAIRES

- P** • Accompagner et animer les réseaux locaux d'associations pour soutenir l'insertion et l'économie circulaire (développement de recycleries, soutien à la création d'associations de réparation et de recyclage, etc.).

# 4- ÊTRE SOLIDAIRE



## 4.1 AGIR POUR VAINCRE LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

(11 ACTIONS DONT 7 PRIORITAIRES)

- Anticiper la perte d'autonomie et répondre aux besoins des personnes en situation de fragilité.
- Enfance-famille : s'investir pour garantir la cohérence des parcours.

## 4.2 FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

(13 ACTIONS DONT 5 PRIORITAIRES)

- Favoriser l'insertion sociale.
- Favoriser l'insertion scolaire, les filières d'apprentissage et l'insertion professionnelle.

## 4.3 PRIVILÉGIER LA SANTÉ ET UNE ALIMENTATION SAINE

(8 ACTIONS DONT 8 PRIORITAIRES)

- Répondre dynamiquement aux urgences de première nécessité.
- Développer des actions pour une alimentation saine et de prévention à la santé.
- Garantir une offre de santé de qualité et de proximité.

## 4.4 AGIR POUR L'ÉGALITÉ

(6 ACTIONS)

- Lutter contre les discriminations et veiller à l'égalité des sexes sur le territoire.
- Lutter contre les discriminations et veiller à l'égalité des sexes au sein de la collectivité.



### 4-1 AGIR POUR VAINCRE LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

#### ANTICIPER LA PERTE D'AUTONOMIE ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

- P** • Relancer le partenariat avec les écoles et les centres sociaux pour mener des actions de prévention à destination des parents et des enfants.
- P** • Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé, tout en renforçant et en accompagnant les personnes âgées ou en situation de handicap.
- P** • Lancer des actions collectives de prévention, pour les personnes âgées, sur les territoires prioritaires.
  - Améliorer l'accès à l'information via l'accueil numérique du site internet et des bornes numériques à la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH),
  - Améliorer le circuit du traitement de la demande à la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH).
- P** • Accompagner les usagers dans leurs pratiques du numérique.
- P** • Développer et promouvoir le dispositif « Facile à lire » dans les bibliothèques du réseau de lecture publique pour accompagner les personnes en situation d'illettrisme.
- P** • Bus numérique : accompagner le développement d'une formation digitale pour tous.
- P** • Savoirs et numérique : accompagner le public en difficulté sur l'utilisation du numérique.

#### ENFANCE-FAMILLE : S'INVESTIR POUR GARANTIR LA COHÉRENCE DES PARCOURS

- Faciliter le déploiement de solutions alternatives aux dispositifs existants, pour une meilleure prise en compte des besoins des enfants placés,
- Proposer un Projet pour l'enfant (PPE) pour les enfants et les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), en les accompagnant afin d'éviter les ruptures de parcours.

### 4-2 FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

#### FAVORISER L'INSERTION SOCIALE

- Améliorer et simplifier les circuits et l'accès vers les administrations et les guichets d'accueil des Maisons départementales de cohésion sociale (MDCS).
- Développer, avec les partenaires sportifs de la collectivité, des actions d'insertion par le sport pour les allocataires du RSA.
- P** • Mettre en place un soutien à une première inscription de jeunes, à une licence sportive ou dans une structure d'enseignement artistique et culturel (musique, théâtre, danse).
- P** • Développer une offre culturelle pour tous : création d'un cinéma itinérant.

### FAVORISER L'INSERTION SCOLAIRE, LES FILIÈRES D'APPRENTISSAGE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap.
- Informer sur les filières d'apprentissage dans les collèges et les centres d'aide.
- P** • Mettre en place un cartable numérique pour tous les collégiens de Loir-et-Cher.
- P** • Créer une plateforme pour accompagner les jeunes dans leurs recherches de stage en Loir-et-Cher.
- Accompagner et soutenir les jeunes en difficulté, dans leur scolarité ou leur insertion professionnelle, qu'ils sortent de l'Aide sociale à l'enfance, qu'ils relèvent de la garantie jeunes ou non.
- Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap.
- Impulser des processus d'immersion et de découverte des métiers pour l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA.
- Favoriser l'Insertion par l'activité économique (IAE) : optimisation du dispositif et enrichissement de l'offre sur le territoire.
- P** • Soutenir les projets d'emplois locaux en faveur de l'économie circulaire (aides aux emplois auprès d'associations solidaires, de recycleries, etc.).

## 4-3 PRIVILÉGIER LA SANTÉ ET UNE ALIMENTATION SAINE

### RÉPONDRE DYNAMIQUEMENT AUX URGENCES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

- P** • Accompagner le développement d'épiceries locales solidaires pour une qualité alimentaire.

### DÉVELOPPER DES ACTIONS POUR UNE ALIMENTATION SAINE ET DE PRÉVENTION À LA SANTÉ

- P** • Développer des actions de partage de compétences et de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée pour les publics en situation de précarité.
- P** • Créer l'outil « La petite épicerie de la Protection maternelle et infantile ».
- P** • Promouvoir la prévention en santé comme facteur d'insertion socio-professionnelle.
- P** • Accompagner les agents de la collectivité vers les bonnes pratiques en matière de santé (Qualité de vie au travail).

### GARANTIR UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

- P** • Déployer et faire vivre le plan d'actions « Le 41 en bonne santé ».
- P** • Financer une formation aux premiers secours pour tous les Loir-et-Chériens.
- P** • Tendre à la généralisation des bilans de santé en écoles maternelles.

## 4-4 AGIR POUR L'ÉGALITÉ

### LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET VEILLER À L'ÉGALITÉ DES SEXES SUR LE TERRITOIRE

- Développer une démarche transverse et globale sur la lutte contre les discriminations liées au genre et à la sexualité.
- Accompagner les personnes empêchées et fragiles vers un accès autonome aux droits.
- Accompagner et prendre en charge les publics migrants pour favoriser leur intégration.
- Développer des actions en bibliothèque à l'appui de partenariats avec des structures locales pour contribuer à rompre avec l'isolement culturel.

### LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET VEILLER À L'ÉGALITÉ DES SEXES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

- Mettre en place des outils internes pour aller au-delà de la sensibilisation obligatoire.
- Encourager la mixité professionnelle et sensibiliser tout nouvel arrivant à la démarche.

# 4- ÊTRE SOLIDAIRE

# 5- ENTREPRENDRE RESPONSABLE





## 5.1 INSPIRER LE CHANGEMENT PAR LA RESPONSABILITÉ INTERNE

(6 ACTIONS)

- Sensibiliser et former les agents au développement durable.
- Former les managers et les chefs de projet.
- Co-construire des démarches internes.

## 5.2 PROMOUVOIR LA TRANSVERSALITÉ ET LA COHÉSION

(2 ACTIONS)

- Communiquer et être transparent.
- Se tenir informé des innovations.

## 5.3 INFORMER POUR CHANGER DURABLEMENT NOS COMPORTEMENTS (7 ACTIONS)

- Informer et sensibiliser le public pour une meilleure appropriation des enjeux de développement durable.
- Conseiller et accompagner les collectivités, les collègues et les citoyens.

## 5.4 FORMER LES JEUNES GÉNÉRATIONS AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(6 ACTIONS DONT 2 PRIORITAIRES)

- Agir au collège pour éveiller les jeunes générations.
- Agir hors du temps scolaire.
- Rendre les jeunes moteurs et forces de propositions.



# 5-1 INSPIRER LE CHANGEMENT PAR LA RESPONSABILITÉ INTERNE

## SENSIBILISER ET FORMER LES AGENTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Sensibiliser tous les agents au développement durable et à l'Agenda 2030, en créant de nouveaux outils et de nouvelles méthodes (mise en œuvre d'une mini-série, communication régulière des services, formations, etc.).
- Sensibiliser aux éco-gestes et à la responsabilité individuelle (fiches éco-gestes, réduction de la production de déchets, économies d'énergie, etc.).
- Sensibiliser, former et accompagner les acheteurs de la collectivité aux achats durables, responsables et locaux.

## FORMER LES MANAGERS ET LES CHEFS DE PROJET

- Former les managers et les chefs de projet aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030.

## CO-CONSTRUIRE DES DÉMARCHES INTERNES

- Créer des ateliers sur les enjeux du développement durable et sur la co-construction de projets pour promouvoir le partage de compétences et la complémentarité inter-services.
- Mettre en place des dispositifs internes de tri sélectif des déchets, en formant et sensibilisant les agents.

# 5-2 PROMOUVOIR LA TRANSVERSALITÉ ET LA COHÉSION

## COMMUNIQUER ET ÊTRE TRANSPARENT

- Dynamiser la communication du département sur ses réseaux, en lien avec le développement durable et l'Agenda 2030. Développer des outils pour permettre aux citoyens de visualiser l'avancée des actions (mises à jour sur le site internet, etc.).

## SE TENIR INFORMÉ DES INNOVATIONS

- Créer une cellule de veille informationnelle sur le développement durable pour rester à l'écoute de ce qui se fait ailleurs.

### 5-3 INFORMER POUR CHANGER DURABLEMENT NOS COMPORTEMENTS

#### INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Créer une communication ciblée auprès des citoyens, communes et entreprises pour engager les changements de pratiques (guides, éco-gestes, formations, annuaires de contacts, etc.).
- Proposer une thématique de spectacles sur la sensibilisation au développement durable dans le cadre de Festillésime 41.
- Sensibiliser et former le public, ainsi que les salariés et bénévoles du réseau de lecture publique, aux enjeux du numérique et du développement durable.
- Créer un lieu d'animation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

#### CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS, LES COLLÈGES ET LES CITOYENS

- Conseiller et accompagner les familles dans l'appropriation des notions de développement durable et d'économie circulaire.
- Conseiller et accompagner les collèges dans l'appropriation des notions de développement durable et d'économie circulaire.
- Mettre en place une communication pour valoriser les manifestations culturelles éco-responsables ayant lieu sur le territoire.

### 5-4 FORMER LES JEUNES GÉNÉRATIONS AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### AGIR AU COLLÈGE POUR ÉVEILLER LES JEUNES GÉNÉRATIONS

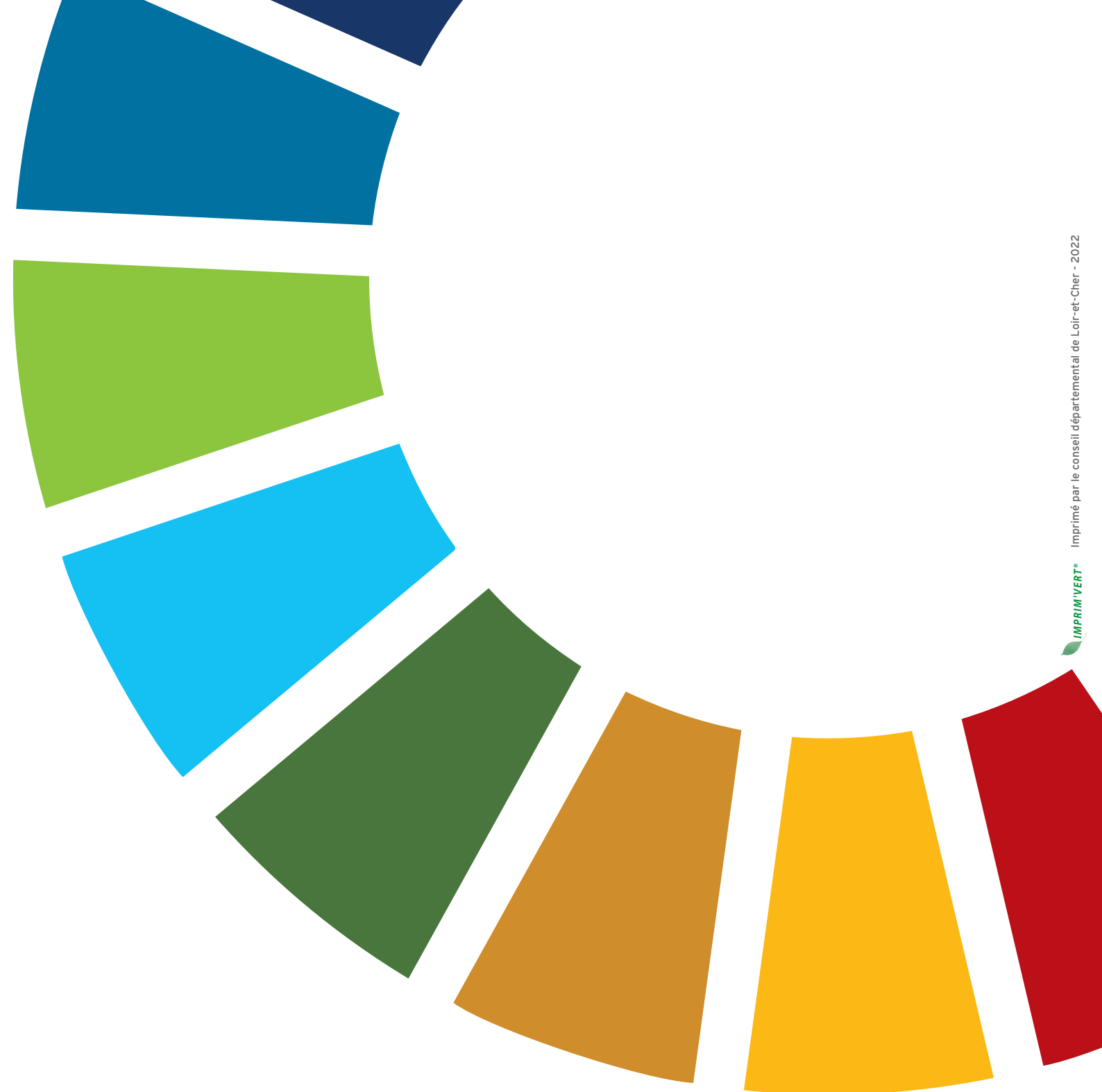
- P** • Intégrer dans le cursus des collèges des modules « Développement durable » en collaboration avec des intervenants externes.

#### AGIR HORS DU TEMPS SCOLAIRE

- Créer des partenariats entre le conseil départemental et des associations locales pour animer des activités ou des clubs extra-scolaires orientés autour de l'environnement et du développement durable.

#### RENDRE LES JEUNES MOTEURS ET FORCES DE PROPOSITIONS

- Valoriser les projets Éducation artistique et culturelle (EAC) en lien avec les enjeux de développement durable.
- Désigner et former des éco-délégués dans les classes de collèges.
- Perpétuer le partenariat pour l'organisation de Start-Up Teens, en impulsant des thématiques et des problématiques liées au développement durable.
- P** • Relancer le conseil départemental des jeunes en ciblant les enjeux du développement durable.



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER**  
Place de la République 41020 Blois Cedex  
T. 02 54 58 41 41  
agenda2030@departement41.fr  
www.departement41.fr